

C'est par la presse que le mal se fit, car, aussitôt l'affaire lancée, le monde assista à un spectacle sans précédent, celui d'une meute de journalistes enrégimentés diversant chaque jour dans leurs papiers des flots de lave et de boue contre la France.

Les Anglais, gens de peu d'imagination, se contentèrent de se copier les uns les autres, car ils savaient qu'ils ne pouvaient guère émouvoir le peuple qui voit souvent plus clair que les journaux de Londres qui appartiennent à une coterie, mais ne reflètent pas du tout l'opinion publique.

Les Allemands étaient dans leur rôle, puisque le crime de Dreyfus leur profitait, et cependant, ce sont encore eux qui ont montré ce qu'on pourrait appeler un peu de pudeur, si on avait le droit d'employer ce mot en parlant de Guillaume II.

Les Italiens, étant esclaves de l'Allemagne, devaient exécuter les ordres que Berlin leur donnait.

Quant aux Américains, qui ont été les plus violents, leur conduite est inexplicable, car ils n'auraient jamais dû oublier que c'est la France qui a brisé les fers qui les enchaînaient à l'Angleterre.

Une partie de la presse française fut aussi achetée—hélas !—et la campagne Dreyfusarde fut si bien menée, que beaucoup d'honnêtes gens disaient :

—Mais, enfin, s'il n'était pas coupable ?

Bref, la situation devint tellement grave, qu'arrivée à la période aiguë, le gouvernement français se décida à autoriser la révision du procès.

Jamais les choses ne se seraient passées ainsi en Allemagne ni en Angleterre.

Dernièrement, par exemple, un officier allemand a été arrêté exactement pour le même crime que celui commis par Dreyfus, et les journaux de Berlin ajoutaient, en annonçant la nouvelle, que le traître allait passer devant un conseil de guerre.

Huit jours plus tard on annonçait l'évasion du prisonnier, ce qui veut dire en prose qu'on l'a tout simplement supprimé.

\*.\* Dreyfus comparut donc de nouveau devant un conseil de guerre composé, cette fois,—on voulait évidemment lui accorder toutes les faveurs possibles—composé, dis-je, de six officiers d'artillerie, comme lui, et d'un colonel du génie et ceux qui ont été soldats savent l'esprit de corps qui existe dans ces corps.

Malgré tout, les preuves ont été accablantes encore pour le traître et il a été de nouveau condamné.

Les journaux étrangers nous ont rapporté les témoignages de la manière la plus fantaisiste et pour n'en citer qu'un des principaux, je prendrai celui du général Mercier, que j'ai lu d'abord dans les journaux anglais, puis *in extenso* dans un journal français.

C'est le jour et la nuit.

Et les correspondances d'Emily Crawford publiées par les journaux anglais et américains jusqu'à ce que cette même Miss Crawford ait télégraphié qu'elle ne connaissait rien de l'affaire Dreyfus, qu'elle n'était jamais allée à Rennes et qu'elle n'avait pas quitté Paris !

\*.\* —Mais, direz-vous, il n'y a eu que des preuves circonstanciées, personne ne l'a vu écrire le bordereau.

Parfaitement, mais il n'y a eu que des preuves circonstanciées dans l'affaire de Cordélia Viau et de Parslow, et tant qu'on ne prouvera pas d'une manière incontestable que Cordélia Viau est une sainte, une victime, et qu'elle mérite d'être canonisée, je garderai la conviction qu'elle était coupable.

C'est exactement la même chose pour Dreyfus.

Mais il ne faut pas l'oublier, Dreyfus a avoué son crime devant témoins.

Et à ce propos voici en quels termes très justes s'exprimait un journal de Paris, quelques jours avant le nouveau jugement qui a condamné le traître :

Supposez que l'affaire qui est soumise à la juridiction du conseil de guerre de Rennes soit celle d'un modeste officier sans relations et sans fortune. Supposez qu'un humble fils de paysan ou d'ouvrier fran-

çais, après avoir conquis par sa bravoure, par son mérite, l'épaulette de capitaine, eût été condamné pour trahison. Supposez enfin que des parents, des amis de l'infortuné aient réussi à jeter des doutes sur sa culpabilité, à obtenir la révision de son procès, à le placer pour la seconde fois en face de ses pairs, de ses juges.

Le nouveau tribunal a consacré de longues séances à rechercher, dans un esprit d'indépendance, d'impartialité absolues, si le condamné n'a pas été victime d'une erreur judiciaire. Il a pesé dans sa conscience, dans sa raison, les charges de l'accusation et les arguments de la défense. Il demeure impénétrable. Sur les graves visages des magistrats militaires, le public cherche vainement à lire, à deviner le sort réservé à l'accusé.

Mais voici que tout à coup un témoin d'une honnêteté parfaite et d'un incontestable désintéressement, ayant prêté serment devant Dieu et devant les hommes de dire toute la vérité, vient déclarer : " J'ai gardé le condamné jusqu'à l'heure de la parade d'exécution. Il m'a dit : " Le ministre sait que, si j'ai livré à l'Allemagne des documents, ils étaient sans importance et c'était pour m'en procurer de plus sérieux."

Restez dans l'hypothèse d'un procès ordinaire, d'une cause banale comme les conseils de guerre et les cours d'assises en jugent par milliers, d'une triste affaire n'intéressant qu'un pauvre diable privé d'appuis, et demandez-vous quel effet produirait cette révélation accablante. Comment les feuilles qui se sont données pour mission " de venger l'innocence opprimée " chercheraient-elles à atténuer la force accusatrice d'un pareil aveu ? Il est probable qu'elles renonceraient immédiatement au sauvetage du misérable condamné par l'imprudence, par l'affolement de ses lèvres. Et nous lirions sous la plume des Jaurès, des Clémenceaux, des Pressensac : " On ne lutte pas contre l'évidence. On ne s'acharne pas à nier la lumière. Le criminel a trahi et s'est trahi."

Mais à Rennes, dans la salle du Conseil de guerre où sont accourus tous les correspondants de la Triple, où l'étranger observe haineux et anxieux, où l'armée française a engagé une partie suprême contre d'irréconciliables adversaires, le criminel s'appelle Dreyfus. Autour du traître se sont coalisées toutes les forces actives de la trahison. Et l'accusé a pour patrons les plus puissants ennemis de la France.

Ecoutez alors ces stupéfiants dialogues : " Le prétendu aveu de Dreyfus a été mal entendu, mal compris, mal interprété.—J'ai très bien entendu, riposte le capitaine Lebrun-Renaud. J'ai parfaitement compris. Et je n'interprète pas, je dépose en fidèle témoin.

— " *Testis unus, testis nullus* " Un seul témoignage ne suffit pas.

—Mais le capitaine d'Attel a entendu, lui aussi, les paroles de Dreyfus.

—On ne recueille pas le témoignage des morts.

—Présents ! répondent successivement le capitaine Anthoine, le lieutenant-colonel Guérin, le commandant de Mitry, le contrôleur Peyrolles.—Lebrun-Renaud et d'Attel ont répété devant nous, le jour même de la dégradation, les aveux de Dreyfus.

Cependant, disent certains entêtés, Dreyfus a nié avoir fait ces aveux.

Parbleu ! Tout mauvais cas est niable, comme dit le proverbe, et il est bien rare de trouver un criminel qui avoue son crime, ainsi que le prouve une fois de plus l'anecdote suivante :

Un jour, le duc d'Orléans—non pas celui qui réclame le trône de France—non, son grand-père, visitait le bagne de Toulon.

On fit défiler tous les forçats devant lui et, à la question qu'il leur posa, s'ils étaient coupables du crime pour lequel ils avaient été condamnés, il répondaient négativement. Un seul avoua qu'il avait commis le faux dont il avait été accusé.

—Très bien, dit le prince, vous êtes donc vraiment criminel ?

—Oui.

—Et tous les autres sont innocents... Eh bien, mon garçon, vous allez sortir du bagne et être remis en liberté, car votre place n'est pas ici, où vous pourriez corrompre les honnêtes gens qui s'y trouvent.

\*.\* L'Affaire est donc finie. Le gouvernement français a gracié le condamné, ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux et j'espère que le ministère sera renversé à la prochaine réunion des chambres.

Depuis le procès, un autre mouvement s'est fait pour faire manquer l'Exposition de 1900.

Cela n'a pas pris. Sur deux mille exposants Anglais, onze se sont retirés. C'est tout.

Un individu des provinces maritimes, un nommé Longley, procureur-général, a crié de sa voix de fausset que le Canada ne devait pas figurer à l'exposition. On lui a ri au nez.

\*.\* Les journaux canadiens-français se sont généralement bien conduits dans cette affaire.

Le *Soleil*, seul a fait exception en servant de réceptacle à des dessins, caricatures, dépêches, nouvelles francophobes, et même à des articles de même acabit rédigés en assez mauvais français.

VIVE LA FRANCE !

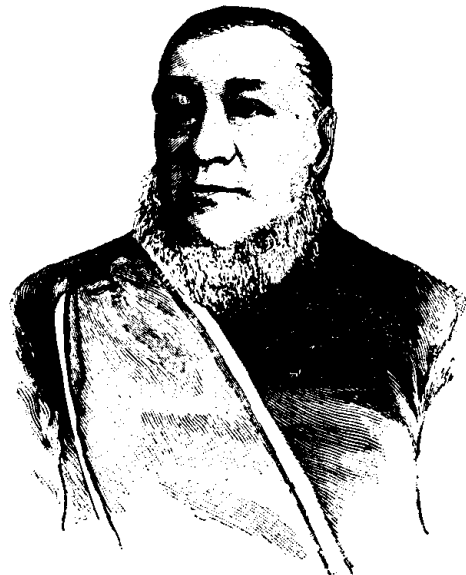
—*Le Soleil*—

## NOS GRAVURES

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Nos lecteurs verront, par nos gravures de ce jour, ce que sont les pauvres Boers—ce qui signifie paysans ou, ici, habitants—obligés, par la mauvaise foi de l'Angleterre, d'être tous soldats.

Nous publions aussi un très bon portrait du président de la petite république du Transvaal, M. Paul Kruger.



LE PRÉSIDENT KRUGER

Nous formons des vœux bien sincères pour le succès de leurs armes, l'abaissement de leurs néfastes ennemis. Il serait remarquable, vraiment, et c'est notre souhait, de voir la petite pierre roulant de la montagne et venant émietter le colosse... aux pieds d'argile et de boue.

LA CHASSE AU SANGLIER

La chasse au sanglier—le sanglier est le cochon sauvage—est délicieux passe-temps des rois et des princes en Europe.

Ce divertissement ne laisse pas que d'être très dangereux, surtout quand on poursuit un vieux solitaire. Trop pressé ou légèrement blessé, le sanglier éventre tout ce qu'il rencontre. Il découd un homme, un cheval, d'un bout à l'autre, ses défenses atteignant jusqu'à neuf et dix centimètres (quatre pouces) ; d'un coup de son boutoir, il envoie, pantelants, expirants, deux ou trois des énormes chiens dressés spécialement à cette chasse ; il broie, d'un mouvement de mâchoires, le canon d'un fusil.

On le voit, il s'agit surtout, avec ce gibier, de n'avoir pas peur, et d'être sûr de son coup de fusil.

Le talent, le génie, rendent la vie brillante ; la vertu seule la fait bonne et utile.—MARGUERITE DURAND.